

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 décembre 2014 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy – district #2  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Dominick Giguère – district #4  
 Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2014
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2014

#### ADMINISTRATION

- 4.- Vente pour taxes 2015/adoption et autorisation
- 5.- Avis de motion/règlement 460-14 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2015
- 6.- Calendrier des séances du conseil/adoption
- 7.- Union des Municipalités du Québec/cotisation annuelle 2015

#### VOIRIE

- 8.- Liste des employés temporaires engagés pour la saison hivernale 2014-2015/adoption
- 9.- Travaux correctifs de drainage et réfection partielle de la chaussée – 25<sup>e</sup> Avenue/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 10.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 32<sup>e</sup> Avenue/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 11.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx)/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 12.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 13.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie (phase II)/décomptes progressifs #2 et #3/autorisation de paiement
- 14.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie (phase II)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement

#### URBANISME

- 15.- Urbanistes-conseils/offre de service 2015
- 16.- Adoption/règlement 308-62-14 modifiant le règlement de régie interne 307-91 et le règlement de zonage 308-91 afin d'édicter des normes visant à limiter et contrôler la propagation de l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire de la municipalité et d'ajouter le coût des contraventions indiquées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en lien avec l'abattage d'arbres

140

- 17.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 18.- Communication du maire
- 19.- Communication des conseillers
- 20.- Période de questions
- 21.- Levée de la séance

14-12-219 ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

14-12-220 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 10 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

14-12-221 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 novembre 2014 au montant de 114 841,91 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 novembre 2014 au montant de 405 968,79 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

14-12-222 VENTE POUR TAXES 2015/ADOPTION ET AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte l'état détaillé de la liste des taxes municipales et autorise la directrice générale, à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes, ladite liste pour fins de vente pour taxes 2015, et à faire effectuer par celle-ci les recherches nécessaires sur les parties de lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 460-14 POURVOYANT À L'IMPOSITION  
DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2015

14-12-223 Un avis de motion est donné par le conseiller Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2015.

14-12-224 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h. Exceptionnellement, la séance ordinaire du 13 octobre sera tenue un mardi :

- |              |                      |
|--------------|----------------------|
| ▪ 12 janvier | ▪ 13 juillet         |
| ▪ 9 février  | ▪ 10 août            |
| ▪ 9 mars     | ▪ 14 septembre       |
| ▪ 13 avril   | ▪ 13 octobre (mardi) |
| ▪ 11 mai     | ▪ 9 novembre         |
| ▪ 8 juin     | ▪ 14 décembre        |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-225 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/COTISATION ANNUELLE  
2015

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 403,33 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-226 LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON  
HIVERNALE 2014-2015/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la liste des employés temporaires engagés pour la saison hivernale 2014-2015, soit adoptée, à savoir:

**Employés temporaires syndiqués (SCFP)**

Stéphane Albert	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 12 décembre 2014;
Raphaël Imbeault	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 12 décembre 2014;
Rémi Darche	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 12 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-227 **TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION PARTIELLE DE LA CHAUSSÉE – 25<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 855,78 \$ à la firme Desjardins Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #4 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection partielle de la chaussée – 25<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-228 **TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 32<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 873,79 \$ à la firme Desjardins Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #4 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 32<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-229 **TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOUL. PROULX)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 12 927,22 \$ à la firme Construction Anor (1992) Inc., lequel représente le décompte progressif #4 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

14-12-230

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 255,96 \$ à la firme Desjardins Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #3 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie.

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-231

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE (PHASE II)/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #2 ET #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement à la firme Les Entreprises Doménick Sigouin Inc., au montant de 8 828,64 \$, lequel représente le décompte progressif #2 ainsi qu'un montant de 4 836,17 \$, lequel représente le décompte progressif #3 relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie (phase II).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-232

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE (PHASE II)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 024,13 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie (phase II) (factures #2914 et #2915).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-233

URBANISTES-CONSEILS/OFFRE DE SERVICE 2015

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'OCTROYER un contrat de service pour l'année 2015, à la firme Lemay+DAA Inc., tel que spécifié dans l'offre de service datée du 4 novembre 2014, pour la somme de 11 200 \$ plus taxes applicables, répartie comme suit :

1 <sup>er</sup> versement:	30 mars 2015	2 800,00 \$
2 <sup>e</sup> versement:	30 juin 2015	2 800,00 \$
3 <sup>e</sup> versement:	30 septembre 2015	2 800,00 \$
4 <sup>e</sup> versement:	30 décembre 2015	2 800,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-12-234

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-62-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE 307-91 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 AFIN D'ÉDICTER DES NORMES VISANT À LIMITER ET CONTRÔLER LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'AJOUTER LE COÛT DES CONTRAVENTIONS INDIQUÉES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME EN LIEN AVEC L'ABATTAGE D'ARBRES

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-62-14 a été tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-62-14 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le règlement numéro 308-62-14 modifiant le règlement de régie interne 307-91 et le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'édicter des normes visant à limiter et contrôler la propagation de l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire de la municipalité et d'ajouter le coût des contraventions indiquées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en lien avec l'abattage d'arbres, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-62-14 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-12-235 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 20h17, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale